

Réfection et entretien des installations de feux tricolores sur la commune de Roche-lez-Beaupré - Convention entre la Commune de Roche-lez-Beaupré et la Ville de Besançon

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : L'entretien des installations de feux tricolores de la commune de Roche-lez-Beaupré était assuré par une société qui ne dispose plus d'agent sur le secteur.

Il a donc été proposé à la commune de Roche-lez-Beaupré de procéder à la réfection et d'assurer la maintenance des installations de feux tricolores situées sur la RN 83 par les services municipaux de la Ville de Besançon.

A cet effet, un projet de convention a été établi entre la commune de Roche-lez-Beaupré et la Ville, définissant les conditions techniques, administratives et financières selon lesquelles les services techniques de la Ville interviendront au profit de la commune de Roche-lez-Beaupré.

Coût forfaitaire de la réfection	7 620 F
----------------------------------	---------

Coût de l'entretien annuel	1 000 F
----------------------------	---------

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- autoriser M. le Député-Maire à signer la convention entre la Ville de Besançon et la Commune de Roche-lez-Beaupré

- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, en recettes et en dépenses, au chapitre 912.2147.508 code service 35000, la somme de 7 620 F qui sera versée dans les conditions prévues à l'article 3 de la convention.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.